

A

Monsieur

Le Responsable de l'Entreprise

LARBI AISSA AZEDDINE

**OBJET** : Mise en demeure

**Entreprise** : LARBI AISSA AZEDDINE

**Adresse** : Cité 195 logts Zone rurale, Gp341 section 01 Khemisti – wilaya Tipaza

Suite à votre absence injustifiée et répétitive pour l'exécution des travaux construction lignes d'abonnés FTTH et cuivre à travers la wilaya de Tipaza, et non-respect de vos engagements relatifs à votre contrat n°72/2024 et à la réunion

, sous l'ODS n°130/2023, n°181/2024, n°171/2023 de ce fait je vous informe que vous êtes mis en demeure. A cet effet, je vous prie de vous rapprocher au niveau du CMP dans un délai n'excédant pas huit (08) jours à partir de cette présente note, afin de démarrer les travaux, sinon je me verrais dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur.

SALUTATION



M. ZEROUAL El Walid  
Directeur Opérationnel des  
Télécommunications de Tipaza